

## LE LOYER

### *Comment est-il calculé ?*

Le montant du loyer est calculé en multipliant la surface corrigée ou utile de votre logement par un taux au m<sup>2</sup>, dont le plafond est fixé par les conventions signées entre l'OPAC de L'Ondaine et l'Etat.

Sa réévaluation est fixée chaque année par le Conseil d'Administration dans les limites réglementaires.



### *A quoi sert le loyer ?*

- Au remboursement des emprunts de l'OPAC de l'Ondaine qui ont permis la réalisation de votre logement,
- Aux dépenses de gestion et d'entretien,
- Aux grosses réparations et travaux d'investissement,
- Aux impôts et taxes supportés par l'organisme,
- Aux frais de personnel.

### *Pourquoi mon loyer n'est pas le même que celui de mon voisin ?*

Le montant du loyer à régler à l'OPAC de l'Ondaine dépend de plusieurs facteurs :

- La surface corrigée ou utile : pour un logement identique, elle pourra être différente selon son orientation par exemple.
- La date de votre entrée dans les lieux.
- Le montant de votre aide au logement (APL ou AL) : son calcul tient compte des ressources et de la composition de votre foyer.

# **COMMENT PAYER MON LOYER ?**

▶ **Prélèvement mensuel**  
(10 ou 20 du mois)

▶ **Au Trésor Public**

**Par Chèque bancaire ou Postal**

**Ou**

**En numéraire**

